

EAU ET POUVOIR CHEZ LE PEUPLE TOUPOURI

Bouimon TCHAGO

Université du Tchad

1. Introduction

La réflexion qui fait l'objet de cette communication se fonde sur l'hypothèse selon laquelle l'eau ne serait pas religieusement, politiquement et magiquement neutre. Pour l'élucider, nous nous appuyons sur une étude anthropologique menée tout récemment par nous en pays toupouri. Elle présente la croyance en un pouvoir humain sur les pluies et la croyance en des puissances invisibles habitant les sources dans une société traditionnelle, les Toupouri, un des nombreux groupes humains qui peuplent le sud-ouest du Tchad et le nord-est du Cameroun. La problématique présentée ne constitue pas un cas particulier. Il en est de même dans d'autres sociétés du continent africain où la magie de la pluie s'articule avec l'autorité politique, avec une minorité d'individus.

Les Toupouri, dont l'origine historique et l'appartenance ethnique et linguistique s'apparentent à celles de certains peuples du Tchad et de l'Afrique Centrale, sont un peuple d'agriculteurs et d'éleveurs. Estimés à plus de 350 000 habitants aujourd'hui, ils vivent à cheval sur le Tchad (sud-ouest) et le Cameroun sur une superficie de 5 000 km². Il semble que dès le début, les Toupouri fussent organisés en groupes, unité sociale de gens sous la conduite d'un ascendant commun ou doyen de la génération, *jîmābɔ̀*. Ces pseudo-clans ou lignages se sont divisés en villages, à l'origine ensemble de familles du même lignage obéissant au même chef, en général le plus âgé des hommes que le plus petit nombre de générations séparait de l'ancêtre commun. A noter que la structure sociale toupouri est organisée en clan totémique. Cette structure sociale en clan totémique ou d'allure totémique ressemble beaucoup à celle des Moundan, "cousins" des Toupouri. L'ensemble du système social et politique est coiffé au sommet par le *Wang Koulou* ou *Wang Doré*, chef supérieur respecté et vénéré par tous les Toupouri, que ces Toupouri soient du Cameroun ou du Tchad. Ce chef suprême réside à Doré (actuellement au Tchad à 7 km au sud-ouest de la Sous-Préfecture de Fianga), considéré comme la capitale du royaume ou du pays toupouri. Ce chef ou roi est éligible.

Nous le disions ci-dessus, le *Wang Doré* ou *Wang Koulou* est à la fois chef politique et religieux. Mais la religion prend la première place ; de ce fait le *Wang Doré* est le grand prêtre par excellence, ce qui lui vaut le titre de *Wang Sɔ̀ Koulou* (ou *Wang Koulou*) c'est-à-dire le "grand chef des prières" ou chef

spirituel suprême. C'est pourquoi en sa qualité de *Wang Sǒ Koulou* ou chef suprême spirituel lui conférant des prérogatives étendues, certains Européens africanistes ayant soigneusement étudié la société toupouri l'ont qualifié à juste titre de "pape toupouri".

Aucun chef ou *Wang* local ne peut être désigné et investi sans le consentement et la présence effective d'un représentant attiré de Doré et ce, malgré l'existence d'un collège électoral qui ne peut faire que des propositions.

2. Eau et pouvoir chez le peuple toupouri

Il existe une pensée toupouri selon laquelle l'action humaine, grâce à des rites appropriés, est capable d'influer sur le cours des phénomènes naturels. En effet, dès le début de la constitution des groupes de la formation du royaume Doré, un pouvoir sur les pluies est attribué à son chef, à son souverain. C'est-à-dire que tout *Wang Doré* ou *Wang Koulou* doit exercer un pouvoir sur la pluie. On constate, ainsi que le faisaient remarquer les premiers anthropologues en anthropologie politique, que l'existence d'un pouvoir rituel est indissolublement lié aux charges politiques dont il fait partie. Aux origines du fonctionnement de la monarchie Doré constituée au pied de la montagne d'Illi, le pouvoir se donne comme politico-religieux ou religio-politique. On note ici une homologie entre religieux et politique. Domaine religieux et domaine politique ne se rencontrent que mêlés et confondus ; ils constituent les deux faces d'une même réalité. Faut-il le rappeler dans cette société toupouri, on note une intime liaison du surnaturel et du naturel, de la religion et des cultures, une recherche constante d'interventions au-delà de la frontière imprécise du tangible. Le *Wang Doré* stricto sensu n'est pas un sorcier comme on le voit souvent dans les sociétés africaines en l'occurrence celles des forêts.

Il joue un rôle d'intermédiaire entre le monde visible et le monde invisible, entre la communauté des vivants et celle des morts. Mais il entretient surtout des relations privilégiées avec les divinités protectrices (plus d'une dizaine) de la monarchie.

Dans la cosmogonie toupouri, ces puissances protectrices sont génératrices des pluies à condition que des sacrifices décents leur soient offerts. Ainsi peu avant le retour des pluies, le *Wang Doré* accomplit les rites nécessaires, en invoquant les esprits protecteurs de la monarchie. Les rites les plus courants sont constitués d'eau mélangée à de la farine, du contenu de la panse et du sang de l'animal sacrifié à cet effet, de tabac associé à du sésame, le tout contenu dans un ou deux fragments de calèche ou dans une coupelle d'argile fraîchement modelée et portée à la croisée des chemins, *lârgáfāgē*. Ces opérations sont destinées à libérer l'eau du ciel. En honorant ces sacrifices dont les rites sont

dictés au *Wang Doré* par des personnes spécialisées, les devins ou *jàralgi*¹, on est assuré que la pluie se mettra à tomber.

On voit l'importance dans ces cérémonies du *jìalgi*², c'est-à-dire de celui qui devine à l'aide de l'*álgi*³. Le plus souvent un vieillard longuement initié à ces pratiques divinatoires est, dans chaque quartier, le conseiller écouté en matière de sacrifices, car lui seul peut, à l'aide de son *álgi*, savoir quels sacrifices et quelles prières offrir.

Ainsi on rencontre souvent dans la cour royale de Doré un conseil de devins qui aident le souverain à diriger la monarchie. Signalons que les sacrifices ont lieu le plus souvent dans le sanctuaire (*jaksiri*) constitué du bosquet sacré et de pierres rituelles et situé non loin de la montagne (environ 20 m), précisément entre le palais royal et le mont d'Illi (cf. supra). La cérémonie se déroule en présence de la première épouse du roi (*mànkóm*) avec la participation de l'équipe sacrificielle et d'un dignitaire de la monarchie en particulier du *gôo* adjoint au *Wang Doré*. Si la pluie ne tombe pas dans les heures ou les jours qui suivent, le roi sur conseil des devins consultés, devra recommencer le "sacrifice de la pluie."

Une année (ou des années) de bonne pluviométrie vient renforcer le pouvoir du souverain dans le domaine économique, politique, dans le domaine de l'équité qui lui est toujours rappelé le jour de son investiture, dans son droit au travail gratuit et à des redevances matérielles. En effet, une bonne pluviométrie ayant débouché sur une bonne production vivrière permet au *Wang Doré* d'être non seulement obéi mais craint. On obéit au roi à cause de sa capacité à faire tomber la pluie⁴ à la suite des prières et des sacrifices. Cet aspect symbolique du pouvoir sur les pluies renforce la sacralité du pouvoir du *Wang Doré* et lui confère une autre dimension. C'est en offrant au moment voulu des sacrifices aux esprits protecteurs de la royauté, ne pouvant être honorés que par lui seul, que le *Wang Doré* apparaîtra, disent les Toupouri, comme un bon souverain. Il ne doit pas faire l'économie de fonctions rituelles personnelles.

En revanche une sécheresse prolongée menaçant les jeunes plantes d'asphyxie ou alors des années de sécheresse répétées se traduisent souvent par une suspicion à l'égard du souverain d'avoir mal conduit les prières et bafoué les sacrifices aux divinités. Et comme tel, le souverain n'apparaît plus aux yeux de ses sujets comme intermédiaire bienveillant entre eux et les puissances invisibles ; il devient bouc-émissaire, perd progressivement son autorité et, à la longue, il pourrait être destitué par le clan électeur d'Illi.

¹ Pluriel du mot "devin".

² Singulier du mot "devin".

³ Pratique divinatoire toupouri.

⁴ cf. film d'Igor de Garine, Le chef de Doré, 1965.

3. Eau comme substrat des éléments sacrificiels

La vie religieuse et la métaphysique toupouri se compose d'un Dieu unique (*bà*), être éternel, créateur du monde, des hommes et de toutes choses. Cet être surnaturel est entouré de génies et de mauvais esprits comme le diable (*manúli*). Ces êtres invisibles peuvent hanter et tourmenter les hommes en leur causant des maux et des malheurs si les sacrifices appropriés ne leur sont pas offerts. A chaque culte à rendre correspondent des éléments sacrificiels spécifiques. Parmi les composants sacrificiels, l'eau tient la première place au point de vue pouvoir sacré et propitiatoire. Elle apparaît ici comme le substratum et le catalyseur des offrandes. On comprendra aisément que pour un culte rendu à Dieu (*sɔ̀:bà*) l'officiant peut immoler un bélier (non castré) ou un autre animal (poulet par exemple) mais doit nécessairement verser sur l'autel, à quatre reprises, quelques gouttes d'eau et en prendre une gorgée avant d'autoriser l'assistance invitée au repas préparé pour la circonstance. De même un sacrifice rendu à un esprit malveillant comme le diable (*sɔ̀manúli*) (immolation d'un bouc surtout de robe rouge) doit s'accompagner obligatoirement de l'eau offerte en libation. On remarquera que l'absence constatée de l'élément hydrique au cours de la cérémonie rituelle peut vouer le sacrifice à un échec et comme tel, le sacrifiant s'exposera à des malheurs de toutes sortes (maladies, décès...). Ce faisant une répétition du cérémonial doit s'imposer.

4. Eau et génies

L'idée suivant laquelle tous les cours d'eau sont habités par des génies est largement répandue en pays toupouri. Cette idée apparaît comme originaire des régions riveraines mais par la suite elle s'est étendue aux régions de l'hinterland où les cours d'eau sont quasi-inexistants et se limitent à quelques mares, étangs ou puits. Chez les Toupouri, quelle que soit leur étendue, tous les points d'eau (fleuves, lacs, rivières, étangs, puits et même les auges) sont auréolés de mysticisme et sont sensés abriter des génies assez nombreux ; les uns sont très puissants, les autres moins. C'est ainsi que les Toupouri redoutent tout spécialement le plus mauvais de tous, *bàrkáki* (ou *bàrkági*), qui renverse les pirogues, rend malades ceux qui entrent dans l'eau, en prend d'autres en otages, fait mourir les poissons, s'attaque aux bovins...

Le génie *bàrkáki* vit sous l'eau, dans un village identique à ceux qui existent sur terre, entouré de ses enfants, les poissons. En tant que gardien, il veille sur sa progéniture. Les noyades sont interprétées comme le signe de son courroux. On dit qu'il entraîne ses victimes dans les eaux profondes pour les mettre à mort en les poignardant avec un aiguillon et rejette leur corps au large du fleuve ou du lac. On raconte aussi qu'il peut garder un individu sous l'eau pendant plusieurs

jours voir plusieurs mois et le relâcher vivant si, entre temps, la famille de la victime lui a fait quelques offrandes (immolation d'un mouton au bord du fleuve ou du lac) et surtout (cas le plus important) si elle ne s'est pas lamentée et si elle n'a pas pleuré sur le sort de la victime. Ce séjour sous l'eau est appréhendé comme un signe d'élection confirmant le don de voyance ou un signe de choix au rang d'ami parmi les humains. A son retour sur la terre ferme, l'individu acquiert une sorte d'immunité à l'égard de la divinité aquatique et la faculté de faire des pêches fructueuses ou - cas le plus cité - il peut se passer de la pêche en se rendant en cas de besoin sous l'eau, chez le génie de l'eau, muni d'une calebasse contenant de la farine de fonio pour chercher du poisson.

Souvent il se présente aux jeunes gens seuls au bord d'une source ou dans l'eau sous la forme horrible d'une petite créature barbue et en train de fumer sa pipe, accompagné d'un bélier mort, d'un agneau de cuivre, d'un poisson capitaine mort et de tout objet de couleur blanche. Un malheur peut s'abattre sur les membres de la famille de celui qui aurait fait la connaissance de cet esprit nocif si des sacrifices appropriés ne lui sont pas offerts. Entre autres malheurs, on citera la stérilité, les noyades et la mise au monde d'un enfant à grosse tête semblable à celui du *bàrkàki*. Le culte rendu à cet esprit malveillant consiste en une immolation pour le premier rituel près d'un cours d'eau, d'un agneau ou d'un poulet. Ce sacrifice s'accompagne de prières et d'invocations de l'esprit. Pendant les années qui suivent, l'office a lieu derrière la concession du possédé ; on répétera le même sacrifice et on versera à quatre reprises à terre de l'eau en guise de libation. Un autre génie très puissant est *ḡēnà* ; il s'attaque indifféremment aux hommes et aux femmes et ne peut être exorcisé que dans un cours d'eau. Il se manifeste par des maux de tête très violents d'abord ou directement par des crises convulsives allant jusqu'à la mort semble-t-il. Un homme ou une femme anciennement possédé, le *pàl ḡēnà* ou *wàn ḡēnà*, (signifiant littéralement "chef de *ḡēnà* ") exorcise l'esprit en prononçant des formules incantatoires et en jetant du tabac sur le malade au cours d'une danse exécutée par ce dernier sur un rythme qui va en s'accélégrant.

Brusquement le malade court à la mare la plus proche et s'y jette ; les assistants qui le suivent cassent des oeufs dans la mare, après quoi l'individu est libéré momentanément de sa possession. Les anciens possédés de la région viennent vivre avec lui dans une case spécialement faite à leur intention.

Autre fait à noter, c'est que les mariages en pays toupouri font appel à un rituel d'eau. Le mariage, acte même de la fondation d'une famille, est généralement consacré par une dot bien versée par la famille du jeune époux au père de la femme mais il est aussi consacré par un cérémonial d'eau. Ce qu'il faut retenir c'est qu'au bout du troisième ou quatrième jour (selon les totems

lignagers), une cérémonie spéciale est organisée par le doyen de la génération (*jimābā*) à l'intention de la nouvelle mariée ; cette cérémonie prend le nom de "cérémonie d'eau" (*kpògìwòfí tibi*). Ce jour-là un animal (mouton ou cabri) est sacrifié et la jeune mariée est autorisée à aller chercher de l'eau dans un puit ou dans une rivière et cela marque le début du travail de cette dernière (à noter que durant les jours qui précèdent ladite cérémonie, elle était astreinte à ne pas aller en chercher ni travailler).

Dans certains cas, la jeune fille est conduite au bord d'un cours d'eau par le responsable des rites ; ce dernier invoque les génies présumés habiter la source en ces termes : "Tenez, chers génies de (il prononce le nom du cours d'eau), notre village s'est agrandi avec une nouvelle mariée, cette femme que voici est non seulement la nôtre mais elle est aussi la vôtre ; vous veillerez à ce qu'elle soit bien protégée".

On raconte qu'en cas d'agrément, le génie aquatique doit éclabousser de l'eau à la figure de la jeune fille. Il ressort que ce geste requiert une signification ambivalente : il marque d'un côté une approbation du mariage et apporte de l'autre, une immunité de la jeune mariée vis à vis du génie.

Au Tchad, la mare Guelenséo de Fort-Koumaye, celle de Karkoubou, le lac Toukéré de Mokaye et le fleuve Pa-ngué ou Barsouwaye à Guimagui en sont une illustration.

5. Eau et ordalie

Plusieurs cas d'ordalies sont à signaler en pays toupouri. Mais dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'ordalie ayant comme moyen de recours l'eau funéraire, c'est-à-dire celle qui servit la toilette du mort. On doit aussi trancher dans les cas peu clairs où un prévenu refuse de reconnaître sa culpabilité. Accusé par exemple d'avoir une importante dette de mil ou de bovin auprès du décédé ou, le cas le plus fréquent, d'empoisonnement ou de sorcellerie, il affirme son innocence. La seule façon pour lui de la prouver est d'accepter ou même de proposer une ordalie. Par serment solennel il prend à témoin l'eau de toilette du mort - en l'occurrence celle qui a été utilisée pour laver sa tête -, qu'il boit et dont par avance et dans un temps limité, au cas où celle-ci le reconnaîtrait coupable, il accepte le châtement : maladie, décès, accident, noyade... Si à la fin du temps fixé rien n'est arrivé, si le jureur n'est pas "pris", son innocence est établie. Et si d'aventure un malheur quelconque arrive au jureur dans le temps fixé, il devra verser à la famille du défunt une amende en signe de repentance. Le montant de cette amende est le plus souvent fixé par les parents du disparu.

6. Faiseurs de pluies

Les Toupouri estiment aussi possible de déclencher régulièrement des phénomènes naturels, suivant la volonté de quelques-uns, en utilisant des produits qui, par certaines de leurs propriétés, évoquent les phénomènes recherchés. En pays toupouri on note l'existence d'une catégorie de personnages appelés *jārbāgbā*, c'est-à-dire "faiseurs de pluies". Il y a lieu de souligner ici des croyances en un pouvoir instrumental qui apparaît véritablement magique. En effet, les Toupouri ont adopté ces croyances à une date récente, parfois depuis deux ou trois générations seulement, si bien qu'on trouve des faiseurs de pluies distincts du monarque politico-religieux de Doré et des chefs locaux traditionnels. Il s'agit d'une poignée d'individus qui veulent affirmer au souverain qu'ils sont capables de remettre en cause son autorité. Le maniement de la sécheresse constitue l'arme et le renfort de leur pouvoir et la crainte qu'ils inspirent à leur entourage.

La magie se présente ici comme un ensemble de manipulations, intervenant seulement après le sacrifice. Venons-en aux détails de cette science occulte : on raconte qu'un individu voulant devenir faiseur de pluies doit, dans un premier temps, recueillir l'eau des premières pluies des régions sur lesquelles il souhaiterait étendre son pouvoir. Puis il associe à cette eau un gui ou des liliacées dont le nom nous reste inconnu. Cette mixture est mise soit dans un escargot soit dans un petit pot ou dans une petite gourde et remise à une vieille femme ayant perdu depuis longtemps ses menstruations. Mandat lui est fait de ne pas se laver et de garder avec précaution le liquide. Après quoi, le faiseur de pluie peut décider à volonté de faire pleuvoir ou d'arrêter la pluie. Chaque tombée de pluie s'accompagne d'un sacrifice (immolation d'un boeuf) sans lequel le prétendu magicien s'exposerait à un malheur : coup de foudre surtout. Il semble que pour provoquer la pluie, le faiseur de pluie n'a qu'à verser à terre une certaine quantité du contenu de la gourde ou de l'escargot. La quantité du liquide versé déterminera la hauteur de la pluie. Plus la mixture répandue sur le sol est importante plus la pluie sera torrentielle.

Un autre fait qui n'a pas été jusqu'ici souligné, et qui mérite d'être mentionné, est celui de la croyance populaire en un pouvoir des jumeaux sur les pluies. Les Toupouri voient en effet dans la venue des jumeaux un signe divin et prennent un certain nombre de précautions lors d'un événement. La conception toupouri du monde fait des jumeaux les envoyés (ou enfants) directs de Dieu et comme tels ils prennent les noms de *wilbà* "fils de Dieu" ou *wānbà* si ce sont des garçons et *māḥbā* "fille de Dieu" ou *māḥcḥ* "fille du ciel" si ce sont des filles. On croit savoir que leur venue au monde s'accompagne toujours d'une pluie. En général les jumeaux naissent sous la pluie pendant la saison des pluies et sous un brouillard en saison sèche.

Souvent, lors d'une pluie diluvienne, les paysans se perdent en hypothèses ; une femme a-t-elle mis au monde des jumeaux ? On comprend aussi qu'en saison des pluies, quand un homme meurt, ses parents sollicitent les services d'un jumeau pour empêcher la pluie de tomber ce jour-là. Entendons par là que la pluie générerait les obsèques. Pour réaliser cette mission, ce dernier doit hisser à un bout de bois un petit panier en vannerie cylindrique (*gô*). Des prières s'en suivent ; les plus courantes sont les suivantes : "si je (le jumeau) suis réellement fils de Dieu, il ne pleuvra pas". Cette façon d'agir peut être qualifiée de magico-religieuse.

Bibliographie

- ADLER A., 1977, Faiseurs de pluie, faiseurs d'ordre, réflexion sur les rapports de la magie et du pouvoir en Afrique Noire. *Livre n° 326*, vol. 2, pp. 45-68.
- CLÉMENT D., 1992, Socio-politique de l'eau sur les Monts Mandara : Exercice sur la nature politique de l'eau et sur les formes de pouvoir appuyé sur l'eau. *Bull. de liaison MEGA-TCHAD*, pp. 19-30.
- DUMAS-CHAMPION F., 1981, Sacrifice et homicide en pays Massa (Tchad). *Cah. Syst. pens. Afr. Noire*, Le Sacrifice IV, pp. 175-193.
- GUILLARD J., 1965, *Golonpoui -Analyse des conditions de modernisation d'un village du nord-Cameroun*, Ed. Mouton, Paris, 498 p.
- MINDÉMON Kolandi L., 1991, Le Jaksiri, Bois Sacré toupouri. *Actes du Ve collège MEGA-TCHAD* (Paris 18-20 Sept. 1991), sous presse.
- MOYANDAR Naideyam, 1989, La monarchie de Doré. Cours de 3e année de licence d'histoire, Université du Tchad-Njaména.
- PASSANG Madi T., 1979, Contacts Mundan-Tupuri-Fulbé pendant la période récente. Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université du Tchad-Ndjaména.
- TCHAGO Bouimon D., 1991, Le mariage traditionnel toupouri. *TCHAD et CULTURE* n° 120 Février, CFOD Ndjaména.
- , 1991, Les ingrédients végétaux sacrificiels chez les Toupouri, *Actes du Ve collège MEGA-TCHAD*, Paris, sous presse.
- , 1992, Entrevue avec Sirandi sur les rites du mariage traditionnel toupouri, Septembre 20-21, Tchad-Ndjaména, diffusion restreinte.
- , 1992, Entrevue avec le Dr. Taokréo Felna sur les faiseurs de pluies en pays toupouri, Mai 7-8 Abidjan CI, diffusion restreinte.

VINCENT J.F., 1991, *Princes et Montagnards du nord-Cameroun. Les Mofu Diamaré et le pouvoir politique*, Paris, l'Harmattan vol. 2, 774p.